

# PROCES VERBAL DE REUNION

## DISTRAME - COMITE D'ENTREPRISE

### Mention de l'ouverture :

La réunion mensuelle (séance ordinaire) du Comité d'Entreprise (ci-après notifié CE) a été convoquée le 18 janvier 2019 à 10h30 en salle CE du siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Michel Vignal.

### En présence de :

M Michel Vignal, Président du CE

Mme Frédérique Royer, chef comptable

Mme Jocelyne Nélain, membre du CE

M Brice Hardy, secrétaire du CE

### **I. Approbation de l'ordre du jour**

Est inscrit à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 21 décembre 2018.
2. Informations relatives aux mouvements de personnel et projets de recrutement.
3. Point économique à fin <sup>décembre</sup> ~~novembre~~ 2018 et éventuels commentaires.
4. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

### **II. Approbation du procès verbal de la réunion du 21 décembre 2018.**

Ce point est différé à une réunion ultérieure.

### **III. Informations relatives aux mouvements de personnel et projets de recrutement**

Départ effectif de RCL en date du 11 janvier 2019.

Arrivée effective de Jan Kolenc en date du 2 janvier au titre de technicien SAV.

Arrivée de Frédéric Grandjean en date du 2 janvier au titre de responsable PAO.

Arrivée prévue de Laurie Barbelin en date du 1er février au titre d'opératrice PAO... → COD

> 30/6

**IV. Point économique à fin décembre 2018 et éventuels commentaires.**

Cf document en annexe, pas de commentaires.

**V. Questions diverses**

- La direction souhaite que les fumeurs ne stationnent plus à l'entrée de service et évitent d'être plusieurs simultanément. Ainsi sera établie rapidement une rotation horaire de temps de pause et un abri fumeur sera installé prochainement.
- La direction envisage de mettre en place des aménagements horaires au SAV pour une utilisation optimale des calibrateurs ainsi qu'une optimisation des délais, et au service informatique pour assurer une permanence le vendredi après-midi.
- Suite à l'inventaire il a été constaté une perte de matériel de l'ordre de 8 000 €. Cette situation n'étant pas tolérable, des caméras de surveillance seront installées prochainement au magasin et une note de service sera rédigée afin que les personnes non autorisées ne passent plus par le magasin
- Les techniciens métrologie pourront désormais accéder au magasin directement par la porte de communication face au labo et n'emprunteront plus le couloir. Il sera nécessaire de dresser un inventaire des clés et des accès et de changer les serrures concernées.
- La fontaine à eau coté SAV sera désactivée jusqu'à nouvel ordre suite au non respect des consignes de fermeture de la porte, systématiquement ouverte.
- Les congés d'été de l'équipe commerciale terrain seront à prendre en S31-34 ou S32-35. Par ailleurs les jours de RTT sont arrêtés à 9, dont 7 imposés.

**VI. Ordre du jour de la prochaine séance**

L'ordre du jour sera envoyé lors de la convocation après validation

**VII. Clôture de la réunion**

La séance a été levée à 11h30 par le président M Vignal

La prochaine réunion aura lieu à 10h30 le 22 février 2019 en salle CE, au siège social de la société (Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne, 10300 Sainte Savine)

Le Secrétaire

M Brice Hardy

